

HORAIRE

TRAINBUS 935 EN POINTE DU MATIN

À la gare Parc, les TRAINBUS 935 attendent l'arrivée des trains identifiés en ombragé dans la grille HORAIRE. Ils empruntent l'avenue du Parc pour se rendre au centre-ville jusqu'à l'intersection de la rue Peel et du boulevard René-Lévesque.

Note : pour connaître les arrêts le long du parcours en pointe du matin et du soir, consultez notre site Internet ou communiquez avec notre Service à la clientèle.

Le nombre de TRAINBUS peut augmenter ou diminuer selon l'achalandage.

HORAIRE

TRAINBUS 935 EN POINTE DU SOIR

Les TRAINBUS 935 assurent la correspondance avec les trains nos 189, 191, 193, 195 et 197 au départ de la gare Parc.

PRINCIPAUX ARRÊTS

René-Lévesque/Peel	15:22	15:44	15:50	15:56	16:27
Métro Place-des-Arts	15:32	15:54	16:00	16:06	16:37
Léo-Pariseau	15:37	15:59	16:05	16:11	16:42
Arrivée à la gare Parc	15:53	16:15	16:21	16:27	16:58

René-Lévesque/Peel	16:33	-	17:04	17:10	18:03
Métro Place-des-Arts	16:43	16:46	17:14	17:20	18:13
Léo-Pariseau	16:48	16:51	17:19	17:25	18:18
Arrivée à la gare Parc	17:04	17:07	17:35	17:41	18:34

L'heure de passage des TRAINBUS aux arrêts indiqués est à titre indicatif.

TITRES DE TRANSPORT ACCEPTÉS À BORD DU TRAINBUS 935

La carte mensuelle TRAM

La carte mensuelle TRAIN

Les tickets-TRAM et les tickets-TRAIN à l'unité et en carnet de 6

Le paiement en espèces (monnaie exacte)



Système de vérification du paiement sur l'honneur

Portez une attention particulière à la signalisation aux abords des gares. Dès que vous entrez dans l'aire de contrôle, c'est-à-dire sur le quai d'une gare ou à bord d'un train, vous devez avoir en votre possession un titre de transport valide :

- Si vous allez en direction de Montréal, il doit correspondre à votre zone de départ ;
- Si vous allez en direction de Blainville ou Saint-Jérôme, il doit correspondre à votre zone de destination.

Conservez votre titre de transport pendant tout le trajet et jusqu'à ce que vous ayez quitté l'aire de contrôle. Avec le système de vérification du paiement sur l'honneur, un inspecteur peut vous le demander en tout temps. Sans un titre de transport valide, vous êtes passible, en vertu de la Loi sur l'AMT et ses règlements, d'une amende allant de 75 \$ à 500 \$, plus les frais.

Aucun titre de transport ne peut être acheté ou validé à bord des trains.

AMENDE
À PARTIR DE **75\$**

Service à la clientèle

Téléphone (allo tram)

[Sans frais sur le territoire de l'AMT]

Télécopieur

Courriel

Internet

Objets trouvés (gare Lucien-L'Allier)

[514] 287-TRAM

1-888-702-TRAM

[514] 288-2560

tram@amt.qc.ca

www.amt.qc.ca

[514] 989-3072

English version available upon request.



Montréal /
Blainville-Saint-Jérôme

HORAIRE ET TARIFS

13 novembre 2006



		HORAIRE	SAINT-JÉRÔME—BLAINVILLE	MONTRÉAL (LUCIEN-L'ALLIER)				Du LUNDI au VENDREDI, sauf les jours fériés						
Zones	allo	Gares	Trains n°	170	172	174	176	178	180	184	186	188	190	194
6	11 410	Blainville		05:50	06:30	07:15	07:45	08:20	09:40	11:30	13:55	15:45	16:55	18:10
5	11 400	Sainte-Thérèse		05:59	06:39	07:24	07:54	08:29	09:49	11:39	14:04	15:54	17:11	18:26
	11 390	Rosemère		06:03	06:43	07:28	07:58	08:33	09:53	11:43	14:08	15:58	17:14	18:29
3	11 380	Sainte-Rose		06:07	06:47	07:32	08:02	08:37	09:57	11:47	14:12	16:02	17:18	18:33
	11 375	Vimont		06:09	06:49	07:34	08:04	08:39	09:59	11:49	14:14	16:04	17:20	18:35
	11 370	Saint-Martin		06:15	06:55	07:40	08:10	08:45	10:05	11:55	14:20	16:10	17:26	18:40
2	11 360	Bois-de-Boulogne		06:22	07:02	07:47	08:17	08:52	10:11	12:01	14:26	16:17	17:33	18:47
1	11 350	Parc		06:29	07:11	07:56	08:25	08:59	10:17	12:07	14:32	16:24	17:40	18:54
	11 170	Montréal-Ouest	-		07:25	08:10	08:38	-	-	-	-	16:37	17:53	-
	11 160	Vendôme	-		07:30	08:15	08:44	-	-	-	-	16:42	17:58	-
	11 150	Lucien-L'Allier	-		07:38	08:23	08:52	-	-	-	-	16:50	18:05	-

		HORAIRE	MONTRÉAL (LUCIEN-L'ALLIER)	BLAINVILLE—SAINT-JÉRÔME				Du LUNDI au VENDREDI, sauf les jours fériés						
Zones	allo	Gares	Trains n°	171	175	183	185	187	189	191	193	195	197	199
1	11 150	Lucien-L'Allier	-		08:30	-	-	-	15:35	16:10	16:50	17:25	18:20	-
	11 160	Vendôme	-		08:35	-	-	-	15:41	16:16	16:56	17:31	18:26	-
	11 170	Montréal-Ouest	-		08:40	-	-	-	15:47	16:22	17:02	17:37	18:32	-
	11 350	Parc	06:45	08:53	10:35	13:00	14:50	16:01	16:36	17:16	17:51	18:46	19:10	
2	11 360	Bois-de-Boulogne	06:49	08:57	10:39	13:04	14:54	16:05	16:40	17:20	17:55	18:50	19:14	
3	11 370	Saint-Martin	06:57	09:04	10:46	13:11	15:01	16:13	16:48	17:28	18:03	18:58	19:22	
	11 375	Vimont	07:02	09:08	10:50	13:15	15:05	16:18	16:53	17:33	18:08	19:03	19:27	
	11 380	Sainte-Rose	07:06	09:12	10:54	13:19	15:09	16:22	16:57	17:37	18:12	19:07	19:31	
5	11 390	Rosemère	07:09	09:16	10:58	13:23	15:13	16:26	17:01	17:41	18:16	19:11	19:35	
	11 400	Sainte-Thérèse	07:13	09:20	11:02	13:27	15:17	16:30	17:05	17:45	18:20	19:15	19:39	
6	11 410	Blainville	07:30	09:29	11:12	13:37	15:27	16:41	17:16	17:56	18:31	19:26	19:50	

 Accès interdit aux bicyclettes

 Embarquement sur le quai n°1

 Service TRAINBUS 935

TARIFS (\$)	ORDINAIRE					INTERMÉDIAIRE *					RÉDUIT				
Zones	1	2	3	5	6	1	2	3	5	6	1	2	3	5	6
Carte TRAM	71,00	83,00	99,00	127,00	151,00	57,00	66,50	79,00	102,00	121,00	42,50	50,00	59,50	76,00	90,50
Carte TRAIN	-	-	-	108,00	128,00	-	-	-	86,50	103,00	-	-	-	64,50	77,00
Tickets-TRAM en carnet de 6	14,00	18,00	20,00	-	-	-	-	-	-	-	8,50	10,00	12,00	-	-
Tickets-TRAIN en carnet de 6	-	-	-	25,50	30,00	-	-	-	-	-	-	-	-	15,00	18,00
Ticket-TRAM à l'unité	3,50	4,25	5,00	-	-	-	-	-	-	-	2,25	2,50	3,00	-	-
Ticket-TRAIN à l'unité	-	-	-	6,50	7,50	-	-	-	-	-	-	-	-	3,75	4,50

TITRES DE TRANSPORT ACCEPTÉS À BORD DES TRAINS DE BANLIEUE

Les titres de transport d'une zone sont acceptés à l'intérieur de la zone indiquée ainsi que dans les zones portant un numéro inférieur.

Cartes mensuelles TRAM et TRAIN

Elles sont valides du premier au dernier jour du mois.

Tickets-TRAM et tickets-TRAIN en carnet de 6

Ils doivent être validés à la valideuse avant d'entrer dans l'aire de contrôle. Ils sont valides jusqu'à l'heure de la date estampillée au recto. La période de validité est de 90 minutes.

Tickets-TRAM et tickets-TRAIN à l'unité

Ils sont automatiquement validés lors de l'achat à la distributrice. Ils sont valides jusqu'à l'heure de la date estampillée au recto. La période de validité est de 90 minutes.

* Veuillez noter que les tickets en carnet de 6 et à l'unité sont offerts seulement au tarif ordinaire et au tarif réduit. Même s'ils détiennent une carte d'accès au tarif intermédiaire, les étudiants âgés de 18 à 21 ans, doivent acheter ces titres de transport au tarif ordinaire.

TITRES DE TRANSPORT REFUSÉS À BORD DES TRAINS DE BANLIEUE

Les titres de transport locaux de la STM (CAM, CAM Hebdo et ticket), de la STL, du RTL, des CIT, du CRTL et des municipalités ne sont pas acceptés à bord des trains de banlieue.

La carte Privilège de la STM et la carte Avantage 18/25 du RTL ne sont pas des cartes d'accès acceptées à bord des trains de banlieue.

TICKET À COMBINER AVEC UNE CORRESPONDANCE DE LA STM POUR VOYAGER EN TRAIN

EN ZONES 1, 2 ET 3 : la correspondance d'autobus ou de métro de la STM incluant celle du TRAINBUS 935 est acceptée et elle doit obligatoirement être jumelée avec un ticket à combiner pour la zone 1, 2 ou 3 selon le cas, acheté à la distributrice d'une gare située sur l'île de Montréal.

EN ZONES 5 ET 6 : seule la correspondance du TRAINBUS 935 est acceptée et elle doit obligatoirement être jumelée avec un ticket à combiner pour la zone 5 ou 6 selon le cas, acheté à une distributrice de la gare Parc.

La période de validité du ticket à combiner, de même que celle de la correspondance, est indiquée sur chacun respectivement.

CLASSIFICATION

	Avec carte d'accès :
0 à 5 ans	gratuit
6 à 11 ans	tarif réduit
12 ans et +	tarif ordinaire
12 à 17 ans	tarif réduit**
18 à 21 ans	tarif intermédiaire**
65 ans et +	tarif réduit**

**Sur présentation obligatoire d'une carte d'accès avec photo émise par l'AMT, la STM (tarif réduit seulement), la STL ou le RTL (tarif réduit seulement). Étudiants : âge au 1^{er} septembre de l'année en cours.

JOURS FÉRIÉS

Aucun service

Jour de l'An, lendemain du Jour de l'An, Vendredi saint, fête de la Reine et Journée nationale des patriotes, fête nationale du Québec, fête du Canada, fête du Travail, Action de grâce, jour de Noël et lendemain de Noël